

# Un vrai problème de fonds

Le deuxième fonds de restructuration des Saad vient tout juste d'être réparti, pour la plus grande satisfaction des associations et de l'Etat. Mais ce financement d'urgence ne contente personne, à commencer par les entreprises, qui s'estiment discriminées.

Ceux qui ont touché le fonds et ceux qui l'ont versé en conviennent : la deuxième tournée a été mieux servie que la première. « Nous n'avons pas encore eu toutes les remontées de notre réseau, mais nous avons l'impression qu'il y a eu moins de saupoudrage », confirme Guy Fontaine.

Certaines régions auraient eu du mal à faire pire : le taux d'acceptation des demandes frôlait les 100% en Bourgogne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. A l'inverse, les taux de rejet frisaient les 50% en Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes. « Les ARS (agences régionales de santé, ndr) sont montées en compétence et ont pu regarder les dossiers avec un œil un peu plus expert », estime le secrétaire général de la Fnaafp-CSF.

Et aussi avec une main plus généreuse : les associations de ce réseau ont obtenu en moyenne 64 % des montants demandés, contre 44 % lors du premier fonds. Les sommes allouées s'échelonnent entre 50 000 et 425 000 euros, contre 10 000 à 200 000 euros l'année dernière. Dans le même temps, le nombre de dossiers déposés a diminué de moitié : 20 % des adhérents de cette fédération ont sollicité une aide, contre 40 % en 2012.

Selon la DGCS, l'amélioration est aussi à porter au crédit des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), qui ont mieux analysé leur propre situation financière. « L'an



© Patrick Dagonnot - EHPA Presse

dernier, on a eu un afflux de demandes de services qui n'étaient pas forcément éligibles. Cette année, on voit bien que ceux qui demandent sont éligibles et qu'ils accèdent plus facilement à l'aide de ce fait », résume Nathalie Cuvillier, sous-directrice de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

## Rustines et vieilles querelles

En poursuivant sur cette lancée, un troisième fonds s'approcherait peut-être de la perfection. Sauf que cette perspective n'intéresse personne. « Les fonds de restructuration

« Les fonds de restructuration sont des rustines, qui ne couvrent que partiellement les déficits que le système actuel de financement avait créés jusqu'à fin 2011. »

Guy Fontaine, secrétaire général de la Fnaafp-CSF

sont des rustines, qui ne couvrent que partiellement les déficits que le système actuel de financement avait créés jusqu'à fin 2011 », rappelle Guy Fontaine. Les besoins avaient alors été estimés à 150 millions d'euros. A ce jour, 100 millions ont été distribués, mais faute de réforme de la tarification des Saad, « nos associations continuent à générer des déficits, restent fragiles et peuvent disparaître », ajoute-t-il.

Un constat partagé par Franck Nataf, qui assure que les entreprises sont « les structures les moins avantagées par ce système horaire ». Le vice-président de la Fedesap déplore cependant « de ne pas être associé à la plus grande partie des travaux » en cours sur la réforme de la tarification des Saad. Il regrette également que les entreprises ne représentent que 3% des Saad bénéficiaires du premier fonds de restructuration « alors qu'elles représentent 30% de l'offre ». Cette dernière affirmation n'a pas manqué de faire sursauter l'assistance.

Face à un public pas franchement acquis à sa cause, le représentant du secteur commercial a dénoncé « la défiance des pouvoirs publics et les discriminations vis-à-vis de structures qui relèvent en réalité de l'économie sociale et solidaire ». Pour conclure, il a promis de veiller à ce que les aides versées en majorité aux associations soient « utilisées de manière efficiente ». Quand on parle du fonds, les vieilles querelles remontent à la surface... ■

## Ils ont dit...

### Le bilan du premier fonds

La DGCS a dressé un bref bilan chiffré du premier fonds d'urgence – 50 millions d'euros versés en 2012 et 2013. « Cette campagne a permis d'aider 600 services, pour un montant moyen de 83 000 euros », rapporte Nathalie Cuvillier.

Parmi ces 600 bénéficiaires, on trouve « des services tant autorisés qu'agréés, principalement de statut associatif, mais avec quand même une proportion d'entreprises et de CCAS ».

Ces structures « emploient en moyenne 72 personnes, ce qui représente au total plus de 35 000 emplois aidés et 21 000 ETP (équivalents temps plein, ndr). Leur volume d'activité était de 34 millions d'heures servies auprès de publics fragiles », précise-t-elle.

Nathalie Cuvillier, Sous-directrice de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, DGCS



© Patrick Dagonnot - EHPA Presse